

CAP des Contrôleurs du Travail du 8 décembre 2011

Vous trouverez toute notre actualité revendicative sur notre site : WWW.SYNTEF-CFDT.COM

N'hésitez pas à nous contacter et nous posez vos questions ! : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Déclaration Préalable

Cette réunion de la CAP des Contrôleurs du Travail est la première tenue depuis le scrutin du 20 octobre. C'est aussi la première convocation de la commission administrative du corps des Contrôleurs depuis que le DAGEMO s'est vu notifier un rejet unanime des propositions qu'il avait présentées face aux revendications de revalorisation demandées par les Contrôleurs du Travail.

Le SYNTEF-CFDT, sans se limiter à rejeter la proposition du DAGEMO, tient à rappeler sa revendication d'un Plan de Transformation d'Emploi, au moyen de postes que nous souhaitons voir retirer du concours externe, afin de permettre, dans un cadre pluriannuel, à un nombre conséquent de CT d'accéder au grade d'Inspecteur du Travail par le biais de la RAEP. Cette procédure, appliquée dans d'autres Ministères répondrait à une attente de nombre d'agents, même si elle ne saurait suffire à répondre aux revendications statutaires de l'ensemble du corps des CT.

Que comptez-vous faire, Monsieur le DAGEMO, désormais, sachant que le 11 juillet dernier, sortant d'un mutisme qui en dit long, le Ministre du Travail affirmait devant le CTPM qu'il ne serait pas le Ministre du Travail qui ferait entrer les CT dans le NES ?

Inquiétude des CT sur leur devenir, mais ce n'est pas la seule !

Le SYNTEF-CFDT veut attirer votre attention sur la situation des Contrôleurs du Travail actuellement en poste outre-mer.

Rien qu'à Mayotte, plusieurs de ces agents se trouvent arriver en fin de contrat d'affectation dans ce territoire d'outre mer devenu département. Si jusqu'en 2009, le retour de ces agents était garanti par le Ministère, en tenant compte de leurs charges familiales et de leurs attachements dans telle ou telle région, quitte à les affecter en situation de sur effectif, ce n'est désormais plus la règle.

Plusieurs de nos collègues s'inquiètent de leur future affectation, et avec elle, des impacts considérables qui en découleraient en terme de vie privée.

Nous vous demandons de prendre, sans délai, toutes mesures permettant à ces collègues, qui travaillent dans des environnements sociaux souvent très dégradés, insurrectionnels parfois, de bénéficier d'une future affectation qui tienne compte en priorité de leur cadre de vie, sans lequel il ne peut y avoir d'engagement professionnel serein et fort.

Réponse de l'administration

Sur les contrôleurs du travail :

Le DAGEMO a rappelé l'évolution de ce dossier, en soulignant que l'Administration avait tenu compte des observations des organisations syndicales entre la 1^{ère} proposition et celle transmise le 16 novembre.

Face au rejet unanime de cette dernière proposition, le DAGEMO a précisé que :

- les Contrôleurs du Travail ne seront pas intégrés dans le NES de force au 1^{er} janvier. « Rien ne se passera pour ce dossier le 1^{er} janvier 2012 » a déclaré Monsieur BLONDEL.
- suite au rejet de la 2^{ème} proposition et des observations émises par les syndicats, la DAGEMO a retravaillé « certains points » et une nouvelle grille est actuellement sur le bureau du Ministre en attente de sa validation
- les documents et cette nouvelle grille que le Ministre a, la DAGEMO refuse de le communiquer à la CAP, car ce ne sont que des documents de travail, de simples échanges entre le Cabinet et le DAGEMO.
- LE DAGEMO confirme le ratio de 20% de promotion pour le passage dans un 2^{ème} grade.

Sur les affectations des agents en fin de contrat en outre mer :

Le DAGEMO reconnaît sa méconnaissance du dossier et s'engage à étudier rapidement la situation des Contrôleurs du Travail qui arrivent en fin de contrat en outre mer. Aucune garantie, aucun engagement, aucune autre précision n'a été apportée par l'administration sur ce dossier.

Le SYNTEF-CFDT ne peut pas se contenter d'une telle indécision et fera tout pour que les agents en outre mer puissent obtenir des affectations en tenant compte de leur situation familiale et privée.

Monsieur le DAGEMO, les agents d'outre mer, aussi, méritent votre attention !!

AUTRES SUJETS ABORDES

Services Informatiques et GAD :

La situation et le devenir des équipes informatiques régionales ont été abordés. L'inquiétude est réelle de voir la rémunération, la carrière et le fonctionnement même de ces services remis en cause, notamment par des craintes d'externalisation de certaines tâches. Hypothèse rejetée d'emblée par le DAGEMO.

La volonté du Ministère est clairement de centraliser et d'automatiser certaines procédures qui étaient jusque là réalisées localement, par les agents sur place, « *en prenant exemple sur ce qui a été fait dans d'autres ministères* ».

L'Administration affirme qu'il n'y a pas, et qu'il n'y aura pas de remise en cause des primes perçues par certains agents de ces services. Là encore, personne n'est dupe !

Sur la mise en place des GAD (Groupe d'appui aux DIRECCTE), le DAGEMO a affirmé qu'il n'y aurait aucune mobilité forcée (en comparant cette politique avec celle menée lors de la mise en place des DIRECCTE(s)).

DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA CAP au CNIT :

Les Organisations syndicales feront connaître au DAGEMO, le représentant siégeant au Conseil National de l'Inspection du Travail pour la CAP des Contrôleurs après échanges entre elles.

Le DAGEMO a fixé le 12 janvier comme date limite.

REGLEMENT INTERIEUR DE LA CAP DES CONTRÔLEURS DU TRAVAIL :

La nouvelle mandature devait bien évidemment prendre connaissance et amender un projet de règlement intérieur présenté par l'Administration.

La bataille fut rude pour essayer d'obtenir certaines modifications et permettre à vos représentants en CAP de pouvoir disposer de garanties et d'un cadre juridique adaptés à l'exercice de leur mandat !

La DAGEMO ne semble toujours pas comprendre le rôle des « suppléants », ni d'ailleurs l'éloignement géographique qui nécessite de permettre à chaque membre de la CAP de se déplacer à Paris, parfois d'y loger la veille ou le lendemain, selon les horaires de train, de fin de réunion etc etc...

L'Administration se retranche derrière le « futur texte Fonction Publique »....et le dialogue social, doit-il aussi attendre ?

Le SYNTEF-CFDT a obtenu que soit clarifié l'article 18 sur les moyens en temps et en déplacement garantis aux membres de la commission.

Refus catégorique du DAGEMO quant à plus de clarté dans les promotions : ainsi, les OS demandaient que soient consultables les dossiers des promovables, et que l'on continue d'informer les représentants en CAP sur le rang de classement proposé par les UT. Pour le DAGEMO, il n'y a désormais qu'un seul « chef », un seul « directeur », en l'occurrence le DIRECCTE. Monsieur BLONDEL ne connaîtra donc qu'un seul interlocuteur dans chaque région.

C'est donc bien une volonté de l'Administration de ne pas faire plus transparent dans des choix de promotions souvent opaques, et trop souvent « à la tête du client ».

Un vote a eu lieu sur demande de certaines OS qui souhaitaient faire retirer l'article 26.

Cet article rappelait simplement que **toute personne participant aux réunions de la commission devaient observer la plus stricte confidentialité** sur les éléments, les faits, les documents dont a connaissance dans ce cadre.

Quand on sait que les CAP ont à connaître de situations parfois difficiles, ont accès à des informations sensibles, aux évaluations des agents voire à des procédures disciplinaires, imposer la confidentialité et la plus grande discrétion aux membres de la CAP nous semble normal. Qui aurait envie de voir ses évaluations, ses notations, ses refus de titularisation publiés, diffusés au vu et au su de tout le monde ?

Le SYNTEF-CFDT N'A PAS SOUTENU cette demande de SUPPRESSION DE L'ARTICLE 26 qui garantit à chacun une CONFIDENTIALITE RESPECTUEUSE DE SA PERSONNE ET DE SA VIE PRIVEE.

POUR : CGT, SNU, SUD
CONTRE : ADMINISTRATION
ABSTENTION : UNSA, FO, CFDT

VOTE SUR LE REGLEMENT INTERIEUR GLOBAL:

POUR : Administration
CONTRE : CGT, SUD, SNUTEFE
ABSTENTION : CFDT, FO, UNSA

Le SYNTEF-CFDT s'est abstenu, considérant les corrections apportées par l'Administration, bien insuffisantes.

COMMISSIONS DEPARTEMENTALES DE REFORME

Les représentants ont été désignés et les DIRECCTE recevront communication de ces représentants.

La CAP a eu à connaître de demandes de mutations suite au désistement d'un candidat, ainsi qu'à des recours sur évaluation et à une demande de prolongation de stage.

Tableau d'Avancement CLASSE EXCEPTIONNELLE

ALBANESE	UT Val d'Oise
ALLAIN Evelyne	UT Var
ALLARD Claude	UT Loire Atlantique
ASSINGUE Marie-Hélène	DIECCTE Réunion
BAILLY Annette	UT Aube
BARBAUD Nathalie	UT Jura
BAUDET Jacqueline	UT Côtes d'Armor
BAUDET Michel	UT Paris
BLANCKE Brigitte	DIRECCTE POITOU CHARENTES
BLUCHET Jacques	UT Vendée
BOIX Nicole	UT Nord Valenciennes
BONICEL Thierry	UT Aveyron
BORDERIEUX Danielle	UT Hauts de Seine
BRETON Maryline	UT Marne
BROSSARD Guy	UT Paris
CARUGE Marlène	DGT
CASTELAIN Jean-Luc	UT Savoie
CHASTENET Eliane	UT Dordogne
CHENOUI Dominique	UT Seine et Marne
CLAVEL Paule	UT Haute Savoie
COLAS Isabelle	UT Essonne
COUQUET Christine	DIRECCTE Midi Pyrénées
COURTIAL Simone	UT Ardèche
COUSINET Marie-Christine	UT Vienne
DEBROUX Virginie	UT Nord Valenciennes
DEVAUX Elisabeth	UT Isère
DEVISME Brigitte	DIRECCTE Picardie
DUBEDAT Sylvie	UT Gironde
DUCOURET Christiane	DIRECCTE Limousin
DUHAMEL Dominique	UT Somme
DURUPT Brigitte	DIRECCTE Lorraine

EPREMIAN Catherine	DIRECCTE Ile de France
ESCOBAR Martin	UT Rhône
ESPOSITO Eliane	UT Paris
EUGENE Sylvie	UT Vaucluse
FERRO Silvana	UT Moselle
FILLAN Jacqueline	UT Morbihan
GARCIA Manuel	UT Haute Garonne
GAZONNAUD Michel	UT Paris
GEIGER-GOUERRE Sylvie	UT Seine Maritime
GRANIER Marianne	UT Gard
GRIGNON Martine	UT Deux Sèvres
GRILLOT Josiane	UT Haut Rhin
GUTIERREZ Christiane	UT Gers
HASS Brigitte	DIECCTE Guadeloupe
HURY Marguerite	DIRECCTE PACA
HUSQUIN Pascale	DIRECCTE NORD PAS DE CALAIS
ICHE Gilles	UT Hautes Pyrénées
ILSKI Olivier	UT Nord Valenciennes
JACOMET Monique	DIRECCTE Aquitaine
JAVIAL Sylvie	DIRECCTE Aquitaine
JUSTE Annie	DIECCTE Martinique
LACAMPAGNE Dominique	UT Sarthe
LAROZE Marie	UT Bouches du Rhône
LECROC Pierre-Yves	UT Maine et Loire
LEMASSON Jeanne	UT Yvelines
LEPETIT Valérie	DIRECCTE Corse
LEVASSEUR Jean-Luc	DIRECCTE Bretagne
LHERMILLIER Odile	UT Pas de Calais
L'ORPHELIN Sylvie	UT Meuse
LUFFROY Philippe	DIRECCTE LANGUEDOC ROUSSILLON
LUTUN Hélène	UT Val de Marne
LY VAN TU Jean-Baptiste	UT Seine Saint Denis
MACLAIN Claire	UT Herault
MACQUET Nicole	UT Var
MAHIEU Odette	DIRECCTE Basse Normandie
MANE Bernard	Détachement/ Nouvelle Calédonie
MANNINO Nelly	UT Bouches du Rhône
MARGERIT Brigitte	UT Haute Loire
MAUPERIN Pascale	UT Bas Rhin
MENARD Patrick	UT Alpes Maritimes
MESONA Isabelle	UT Drôme
MEYERS Catherine	UT Paris
MICHONNET Jean-Michel	UT Eure et Loir

MIMEUR Marie-Christine	DIRECCTE Bourgogne
MOUGEOT Annie	DIRECCTE Ile de France
NEDEY Christine	UT Doubs
NOEL Chantal	UT Eure
ODIN Christiane	DIRECCTE Rhône Alpes
ORY Catherine	UT Mayenne
PENAVAIRE Fabienne	UT Indre et Loire
PEREIRA Isabelle	UT Allier
PERRAUD BESSON Michèle	UT Saône et Loire
PIOLINE Clarisse	UT Finistère
POGGI Martine	UT Paris
POTERLOT Evelyne	UT Vienne
RENAUD Mireille	UT Indre
RENOUX Isabelle	UT Ille et Vilaine
RIGAL Alain	UT Dordogne
ROBIN Denis	UT Ain
RODI Philippe	UT Alpes Maritimes
ROMEDENNE LAGRANGE Nadine	UT Pyrénées Atlantiques
SENGEL Laure	UT Calvados
TORTERAT Gérard	UT Côte d'Or
TRICHET Claude	DIRECCTE PAYS DE LA LOIRE
TROTIN Paulette	UT Nord Lille
VENET Thérèse	UT Aisne
VILLETTE Michelle	UT EURE

Vos représentants SYNTEF-CFDT en CAP CT

Manuel LACAMPAGNE (UT 61)

Christelle SCANDELLA (DIRECCTE LANGUEDOC ROUSSILLON)

WWW.SYNTEF-CFDT.COM

✂ JE DESIRE ADHERER A LA C.F.D.T.

Nom : **Prénom** :

Domicile :

.....

Téléphone : **E-mail** :

Lieu de travail :

Téléphone : **E-mail** :

A retourner à :

SYNTEF – 8 bis, rue Lecuire – 75014 PARIS

Tel : 01 40 52 02 10 - Fax : 01 40 52 02 19

Le Blog : www.syntef-cfdt.com E-mail : syndicat.cfdt@cfdt.travail.gouv.fr